

Le conseil des sages

Un outil de consultation et de concertation qui travaille en toute indépendance

C'est un groupe de 15 personnes bénévoles nommées pour une période de 3 ans et pour 2 mandats maximum

Conditions

- être âgé(e) de + de 60 ans
- habiter Soyaux
- être retraité(e)
- être inscrit(e) sur les listes électorales
- être disponible
- être motivé(e)
- s'intéresser à la vie de la commune
- ne pas être élu(e), conjoint(e) d'élu(e) ou membre d'instances municipales

Organisation

- le conseil des sages se réunit autour d'une assemblée plénière
- il est organisé en commissions subdivisées en groupes de travail et/ou ateliers thématiques

Missions

- il étudie les sujets ou dossiers proposés par le maire (environnement, aménagement du territoire, éducation, transport, loisirs...) ou
- il se saisit de thèmes ayant un impact sur la ville et l'ensemble de ses habitants en apportant sa propre expérience, sa connaissance, son analyse...

Les projets ou études sont examinés en commission, adoptés en réunions générales ou assemblées plénières et remis au maire

Attention !

Pas de prosélytisme politique, religieux, idéologique, ou à caractère raciste ou injurieux

Bureau

- 1 coordinateur qui le préside et représente le conseil des sages auprès de la municipalité et des instances extérieures
- 1 coordinateur adjoint
- 1 secrétaire/commission qui établit le PV de la commission
- 1 animateur

Le bureau prépare les séances plénières, coordonne le travail des commissions et groupes de travail, finalise les comptes rendus